

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
COMMUNE DE VILLAR D'ARENE



**Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal  
Du mardi 16 juin 2014 à 20 heures 30**

**Présents:** Olivier FONS, Jérôme FOUVET, Yoann ROTH, Charley SCEMAMA, Sylvain ARNAUD, Elodie LEFEBVRE, Alain AMIEUX, Michel GONNET, Nicole MATHONNET, Jean-Pierre JACQUIER, David LE GUEN  
**Secrétaire de séance :** Jérôme FOUVET

**ORDRE DU JOUR**

**DESENCLAVEMENT DES HAMEAUX : 1<sup>ère</sup> ETAPE LES COURS**

**Agrandissement de la route pour satisfaire à la sécurité incendie du haut du hameau**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la maison ARNAUD, située au hameau Les Cours et cadastrée AC 114, doit être vendue à Monsieur LACROIX.

A hauteur de cette maison, la rue est très étroite. Aucun gros véhicule ne peut circuler, et la sécurité ne peut pas être assurée.

Il propose au conseil municipal :

- de profiter du changement de propriétaire pour effectuer des travaux côté Nord, et leur acheter une longueur de terrain côté Nord, ce qui élargirait suffisamment la route pour permettre le désenclavement du haut des Cours.
- d'indemniser les futurs acquéreurs de la maison Arnaud, à hauteur de 6 500.00 € destinés à financer la bande de terrain de 1.50 m sur toute la longueur ainsi qu'une partie de la maison.
- de réaliser les travaux de démolition d'une partie du mur Nord et de reconstruction en retrait de 1 mètre. Un devis a été demandé à l'entreprise FEGE et s'élève à 25 253.66 € HT

Accord du conseil

## TARIF DU CAMPING

A partir de cet été les jetons de douches sont supprimés. Le coût est englobé dans les tarifs du camping municipal.

### Emplacements :

voiture + tente, voiture + caravane, camping car : 4.00 €

**Campeur** : adulte douche comprise 4.00 €

: enfant de 2 à 7 ans 2.50 €

**Animaux** 0.50 €

**Electricité** 6 ampères 2.00 €/jour

**A partir de 2 nuits** consécutives d'absence sur le camping il sera facturé 1.50 € par personne au lieu de 4.00 € par jour et par adulte. L'emplacement sera conservé et facturé 4.00 €.

**Camping-cariste**, clientèle de passage, non titulaire d'emplacement, vidange des toilettes chimiques 4.00 €

**Taxe de séjour** 0.20 € par jour et par personne.

Gratuité pour les enfants de moins de 2 ans

Pour information :

Un dossier de paiement par carte bancaire est en cours à la trésorerie. Ce mode de paiement devrait être opérationnel début juillet.

## DECISION MODIFICATIVE

Un tracteur tondeuse d'occasion a été acheté au prix de 1 500.00 € pour faucher le camping. Comme ce n'était pas prévu au budget il faut enlever ces 1 500.00 € à l'article 2318 immobilisations corporelles pour les mettre au 2188 achats de matériels divers.

## DELEGUE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Monsieur le maire informe le conseil d'un courrier de la Communauté de Communes du Briançonnais nous demandant d'élire un titulaire et un suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Titulaire : Olivier FONS ; Suppléant : Alain AMIEUX

## ECOLE : TENUE D'UNE REUNION INTERCOMMUNALE DENOMMEE CONSEIL CANTONAL dans le but de statuer sur la création d'un groupe scolaire pour le canton de La Grave-Villar d'Arène.

L'inspecteur d'académie a bien reçu le calendrier des rythmes scolaires.

Elodie résume qu'après consultation des parents d'élèves, il s'avère que la majorité a préféré libérer le vendredi après midi. Des intervenants proposeront des activités aux enfants de 13 h 30 à 16 h 15.

Ces horaires seront complétés par un accueil péri scolaire pour les élèves tous les matins entre 8 h et 8 h 15, et les soirs de 16 h 15 à 18 h.

Un courrier a été envoyé à l'inspecteur, à la directrice des écoles, et à la commune de La Grave, au sujet du devenir des écoles et de leur regroupement.

Pour faire suite aux différentes réunions relatives aux rythmes scolaires et à notre volonté de délocaliser l'école de Villar d'Arène, et de créer un groupe scolaire, nous souhaitons organiser une rencontre de nos Conseils municipaux.

La date du 30 juin à 20 h 30 a été retenue.

Nous pourrions au travers de ce conseil cantonal préciser la position des deux communes sur l'opportunité de regrouper les écoles de façon claire. Selon le principe validé, un groupe scolaire pourrait voir le jour dès 2015. Plusieurs lieux sont susceptibles de répondre à cette implantation, il faudra préciser, pour chacun, les avantages et inconvénients ainsi que le coût. De cette étude une implantation favorable se dégagera permettant de résoudre les problèmes de cantine, de garde le matin et le soir et de centre de loisirs sans hébergement à l'adresse des enfants des habitants du canton, des saisonniers qui viennent travailler chez nous et des touristes qui souhaiteraient pratiquer des activités impossibles avec enfants en bas âge.

L'inspecteur d'académie a été sensible à l'implantation d'un futur groupe scolaire au centre Air France et viendra le visiter début juillet.

Si le principe de nous réunir de façon cantonale permet de mieux nous connaître, il pourrait être souhaitable de multiplier cette expérience de conseil cantonal allant dans le sens d'une réunification de communes.

#### **REPLACEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE SUITE A L'ARRET DU DEVELOPPEMENT DES PROGRAMMES XP DONT LA COMMUNE EST EQUIPEE**

Monsieur le maire présente le devis de Thierry Guillo qui s'élève à 934.25 € HT, et comprend la mise à jour du PC du bureau du maire, 1 poste pour remplacer le PC accueil de Roselyne, avec la réinstallation des logiciels. Le poste de Séverine est pris en charge par la Communauté de Communes du Briançonnais puisqu'il sert également pour le cadastre.

#### **EGLISE : COMPTE RENDU DE LA REUNION COMMUNE/ASSOCIATION DE L'EGLISE DU 6 MAI ; MESURE A PRENDRE POUR L'AVENIR DE NOTRE EGLISE.**

L'association des amis de l'église St Martin remercie vivement le conseil municipal de s'être déplacé aussi nombreux lors de leur réunion du 6 mai dernier.

Elle demande en priorité, la procédure d'appel d'offres d'un architecte en vue de concrétiser le projet, et de rechercher des aides extérieures en soutien du projet.

Monsieur le maire souhaite qu'une commission « église » se penche sur le dossier avec des personnes du conseil municipal et des personnes de l'association. Il demande à Jean-Pierre Jacquier de mener cette commission.

**Pour information** : nous avons reçu un courrier de Monseigneur DI FALCO LEANDRI qui nous informe que le père Mollon a exprimé son désir de revenir sur le canton de La Grave auquel il est très attaché.

Il sera prêtre de nos communes à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### ***Désignation des délégués pour les élections sénatoriales.***

Le conseil doit se réunir le 20 juin 2014, pour désigner un titulaire et 3 suppléants

### ***Indemnités kilométriques des adjoints et des conseillers***

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux et aux adjoints que leurs frais kilométriques soient remboursés, s'ils le désirent, quant ils vont aux réunions en tant que titulaires ou suppléants. Les justificatifs seront à joindre à l'état des frais.

Monsieur le maire ne demandera pas d'indemnisation le concernant par philosophie personnelle.

### ***Chemin de l'entrée des ardoisières jusqu'à l'arboretum à La Grave***

Dans le cadre de la charte du PNE une autorisation a été donnée pour pratiquer le VTT sur ce chemin.

Une partie du conseil municipal avec un garde du Parc National des Ecrins se sont rendus sur ce chemin pour faire un état des lieux avant la saison. Au départ, la pente de ce chemin familial est dangereuse. Il est convenu qu'une barrière sera installée et prise en charge par le parc.

**Michel ALBERT a déposé un CU** pour délocaliser sa ferme et la mettre en dehors du village, de l'autre côté de la RD 1091. Ce secteur est en zone NCs et donc en zone non agricole. Nous attendons la réponse de la DDT.

Le maire souhaite que les fermes soient délocalisées pour favoriser et faciliter le travail des agriculteurs. Les fermes à la périphérie du village permettront de valoriser aussi la volonté d'obtenir un label de village touristique.

**Des poulaillers se construisent dans le village.** Ces constructions se doivent de respecter le voisinage. Le nombre de poules doit être en rapport avec la taille du poulailler. La commune veillera à ce que ces poulaillers restent sains et n'entraînent pas de gêne olfactive pour le voisinage.

**Le domaine public doit rester libre** et ne doit pas être utilisé sans autorisation.

Des salons de jardin ainsi que des stockages de bois empiètent sur ce dernier. Une visite de quartier sera faite pour avertir et informer la population.

**L'Astroguindaine** fête ses 30 ans le 28 juin 2014

**Office du tourisme de La Grave-Villar d'Arène** : Assemblée générale suite aux élections, le 4 juillet. Suite à la modification des statuts, le président doit être soit

un élu de La Grave ou soit un élu de Villar. Pour rappel, sur la commune Sylvain est titulaire et Yoann suppléant.

*Les Rencontres de la Haute Romanche* n'ont pas obtenu les subventions demandées (40 % de leur budget). Elles se voient contraintes de sursoir leurs activités pour cet été. Un petit espoir persiste pour septembre.

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du conseil cantonal.

*Des rideaux ont été commandés* à Marina Castagna pour cacher les étagères du bureau des élus

*La levée de grange* qui dessert l'entrée de Jérôme Motte et de Marie-Christine Faure s'est effondrée. Un devis sera demandé pour sa réfection.

*Nicole Mathonnet fait un compte rendu de la réunion de la commission culture et patrimoine de la CCB.* Il a été rappelé que cette commission a en charge la MJC, le théâtre, le conservatoire, la mise en réseau des bibliothèques, le cinéma de la MJC, les beaux arts et la mise en valeur du patrimoine des communes du Briançonnais.

*Sylvain Arnaud fait un compte rendu de la réunion trail 2015 qui a eu lieu vendredi 13 juin.* Le trophée de la Meije ne peut avoir lieu faute de financement.

Un groupe de travail est d'accord sur le principe de créer une section trail au sein du club des sports. Cette section s'occupera de l'organisation de la course pédestre et sera indépendante du CS Meije.

Yoann Roth intégrera le bureau du club pour être le représentant de la section trail.

A été proposé de changer le nom de la course, afin d'avoir une meilleure attractivité.

Après discussion, l'appellation « **Trail du pays de la Meije** » a été retenue.

L'appellation « *Trophée de la Meije* » pourrait être retenue pour le parcours de 23 km.

**Le troisième WE de juin (20-21)** est retenu pour organiser le Trail du pays de la Meije 2015.

La formule choisie est un week-end avec un trail proposant 3 parcours.

Samedi « Montée sèche »: départ Les Fréaux arrivée refuge Chancel.

Remise des prix et buffet à la salle des fêtes de La Grave.

Dimanche : Départ Arsine, avec 2 horaires de départ

Un départ 6 h pour le grand parcours, environ 40 km pour plus de 3000 mètre de D+.

Un départ 9 h pour le petit et moyen parcours

Le 23 km subira quelques modifications pour éliminer toutes les parties goudronnées.

Le parcours serait : Arsine - Les Cours - Le Pontet - Aiguillon - Valfroide - Selle des Juges - Le Chazelet - Les Terrasses - La Grave - Pont des brebis - Arsine.

Le petit parcours, randonnée pédestre, serait orienté « pédagogie avec ateliers », avec le soutien d'un ou plusieurs gardes du parc des Ecrins, AMM, Guide de haute montagne... Les détails restent à définir.

Avant la remise des prix, une course enfant serait organisée afin d'investir toute la famille dans le trail.

Un repas champêtre confectionné par les restaurateurs du canton serait servi à Arsine.

*Courir ensemble c'est possible*, tous les mardis soir, rendez-vous sur la place du village à 19 h. (tout niveau).

*Michel Gonnat est allé à la réunion de la commission de développement économique et aménagement du territoire* à Briançon, quartier Berwick « Altipolis ». Cette commission a pour objet d'aider et d'accompagner les créateurs d'entreprises dans leurs démarches administratives et financières, et de leur proposer des bureaux à l'intérieur de la caserne Berwick, dans une durée limitée.

*Yoann doit se renseigner sur le coût des sacs à déchets canins*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20

Le Maire

le secrétaire de séance